

Site de Marne-la-Vallée

Cité Descartes
14-20 bd Newton
Champs-sur-Marne
77447 Marne-la-Vallée Cedex 2

DIRECTION GENERALE

DECISION
portant délégation de signature de la directrice générale de l'Ifsttar

La Directrice générale de l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux,

VU le code des marchés publics ;

VU le décret n° 2010-1702 du 30 décembre 2010 modifié portant création de l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux, notamment son article 5-1 ;

VU le décret du 29 juillet 2015 portant nomination de la directrice générale de l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR) - Mme JACQUOT-GUIMBAL (Hélène) ;

VU l'arrêté du 24 décembre 2007 pris en application de l'article R. 313-13 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

VU la décision n° 2015-80 du 27 novembre 2015 portant organisation des structures d'appui à la recherche de l'Ifsttar ;

VU la décision n° 82-2012 du 21 décembre 2012 modifiée portant organisation des structures de recherche de l'Ifsttar ;

VU la délibération du conseil d'administration de l'Ifsttar en date du 15 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs à la directrice générale de l'Ifsttar ;

DECIDE :

I- Délégation générale de signature

Article 1

Modifié par décision n° 2017-07 du 6 février 2017, art. 1 ; par décision n° 2017-28 du 7 juin 2017, art. 1 ; par décision n° 2017-32 du 12 juillet 2017, art. 1 ; par décision n° 2017-50 du 23 novembre 2017, art. 1 ; par décision n° 2018-02 du 25 janvier 2018, art. 1

Délégation générale est donnée à :

- Valérie BAUDERE, directrice déléguée du site de Marne-la-Vallée ;
- Antoine FREMONT, directeur scientifique adjoint ;
- Jean-Bernard KOVARIK, directeur général adjoint et directeur délégué du site de Versailles-Satory ;
- Anne-Marie LE GUERN, directrice générale adjointe, secrétaire générale et directrice des partenariats et des moyens par intérim ;
- Jean-Paul MIZZI, directeur général adjoint et directeur délégué du site de Marseille-Salon de Provence ;
- Serge PIPERNO, directeur scientifique ;
- Marc TASSONE, directeur délégué du site de Bron ;

pour signer tout acte ou document permettant d'assurer la gestion administrative, financière et budgétaire de l'Ifsttar, incluant les décisions individuelles ou réglementaires.

II- Représentants du pouvoir adjudicateur

Article 2

Modifié par décision n° 2016-40 du 4 juillet 2016, art. 3 ; par décision n° 2016-44 du 7 septembre 2016, art. 1 ; par décision n° 2017-07 du 6 février 2017, art. 1 ; par décision n° 2017-28 du 7 juin 2017, art. 1 ; par décision n° 2017-32 du 12 juillet 2017, art. 1 ; par décision n° 2017-50 du 23 novembre 2017, art. 1 ; par décision n° 2018-02 du 25 janvier 2018, art. 1

La directrice générale de l'Ifsttar est représentante du pouvoir adjudicateur pour les marchés de fournitures, marchés de services et opérations de travaux relevant de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et de son décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment ceux :

- qui concernent au moins deux sites ou l'ensemble de l'Ifsttar ;

- qui concernent le site de Marne-la-Vallée.

En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice générale, délégation est donnée à :

- Valérie BAUDERE, directrice déléguée du site de Marne-la-Vallée ;
 - Antoine FREMONT, directeur scientifique adjoint ;
 - Jean-Bernard KOVARIK, directeur général adjoint et directeur délégué du site de Versailles-Satory ;
 - Anne-Marie LE GUERN, directrice générale adjointe, secrétaire générale et directrice des partenariats et des moyens par intérim ;
 - Jean-Paul MIZZI, directeur général adjoint et directeur délégué du site de Marseille-Salon de Provence ;
 - Serge PIPERNO, directeur scientifique ;
 - Marc TASSONE, directeur délégué du site de Bron ;
- pour signer ces mêmes actes.

Article 3

Modifié par décision n° 2016-12 du 7 mars 2016, art. 1 ; par décision n° 2016-36 du 8 juin 2016, art. 1, par décision n° 2016-40 du 4 juillet 2016, art. 1 et 3 ; par décision n° 2016-44 du 7 septembre 2016, art. 1 par décision n° 2017-07 du 6 février 2017, art. 2 ; par décision n° 2017-28 du 7 juin 2017, art.1 ; par décision n° 2017-38 du 18 septembre 2017, art.1 ; par décision n° 2018-02 du 25 janvier 2018, art.1 et 2 ; par décision n° 2019-07 du 23 janvier 2019, art.1 ;

Les directeurs-trices délégué-e-s des sites de l'Ifsttar sont représentants du pouvoir adjudicateur pour les marchés de fournitures, marchés de services et opérations de travaux relevant de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et de son décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, dont le montant est inférieur ou égal à 144 000 € H.T. et qui concernent uniquement leur site.

A ce titre, délégation de signature est donnée à :

- Valérie BAUDERE, directrice déléguée du site de Marne-la-Vallée ;
- Corinne BLANQUART, directrice déléguée du site de Villeneuve d'Ascq ;
- Jean-Bernard KOVARIK, directeur général adjoint et directeur délégué du site de Versailles-Satory ;
- Jean-Paul MIZZI, directeur général adjoint et directeur délégué du site de Marseille-Salon de Provence ;
- Philippe TAMAGNY, directeur délégué du site de Nantes et responsable par intérim du service de la communication ;
- Marc TASSONE, directeur délégué du site de Bron.

Article 4

Modifié par décision n° 2016-40 du 4 juillet 2016, art. 3 ; par décision n° 2016-44 du 7 septembre 2016, art. 1 et 2 ; par décision n° 2016-50 du 26 septembre 2016, art. 1 ; par décision n° 2017-01 du 3 janvier 2017, art. 1 ; par décision n° 2017-17 du 29 mars 2017 art.1 ; par décision n° 2017-32 du 12 juillet 2017, art. 2 ; par décision n° 2018-02 du 25 janvier 2018, art.2 ;

En cas d'absence, d'empêchement ou de vacance du poste de directeur-trice délégué-e du site, délégation est donnée à :

- Philippe AVRIL, secrétaire général délégué du site de Marne-la-Vallée ;
- Lidwine CRAMPON, secrétaire générale déléguée du site de Villeneuve d'Ascq ;
- Christèle EVRARD, secrétaire générale déléguée du site de Marseille-Salon de Provence ;
- Anne-Marie HEINTZMANN, secrétaire générale déléguée du site de Bron ;
- Viviane LE MANACH, secrétaire générale déléguée du site de Nantes ;
- Jean-Louis MONDET, secrétaire général délégué du site de Versailles-Satory ;

pour signer les marchés de fournitures, marchés de services et opérations de travaux relevant de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et de son décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, dont le montant est inférieur ou égal à 144 000 € H.T. et qui concernent uniquement leur site.

En cas d'absence ou d'empêchement de Philippe TAMAGNY et de Viviane LE MANACH ou de vacance de leur poste, délégation est donnée à Agnès JULLIEN, directrice des affaires européennes et internationales, pour signer ces mêmes actes lorsqu'ils concernent le site de Nantes.

III- Délégation de signature pour les actes d'ordonnancement

Article 5

Abrogé par décision n° 2016-12 du 7 mars 2016, art. 1 ; remplacé par décision n° 2016-40 du 4 juillet 2016, art. 2 ; abrogé par décision n° 2017-50 du 23 novembre 2017, art.2

Article 6

Délégation est donnée à Dominique FERNIER, sous-directeur de la valorisation, de l'innovation, du transfert technologique et de l'entreprenariat, pour signer les titres de recettes, notes de débit et devis concernant la propriété intellectuelle.

En cas d'absence ou d'empêchement de Dominique FERNIER ou de vacance de son poste, délégation est donnée à Hugues VIALLETTEL, responsable du service de l'innovation et du transfert technologique, pour signer ces mêmes actes dans la limite de 20 000 €.

Article 7

Délégation est donnée à Philippe TOUZE, responsable du service des affaires contractuelles, pour signer :

- les devis et contrats de recettes dont le montant est inférieur ou égal à 500 000 € H.T. ;
- les commandes de prestations de certification ;
- les offres de prestations de service et propositions de marchés sur appels d'offres ;
- la validation des relevés de dépenses ;
- les titres de recettes ;
- les bons de commande et pièces justificatives affectés aux contrats de recette ;
- les attestations liées aux contrats de recette ;
- les demandes de paiement, de versement, de reversement et de correction, ainsi que les certificats de réimputation, relevant de la compétence de la direction des partenariats et moyens.

En cas d'absence ou d'empêchement de Philippe TOUZE ou de vacance de son poste, délégation est donnée à Bertrand PHILIPPOT, responsable de la cellule certification du service des affaires contractuelles, pour signer les devis, bons de commande, demandes de paiement et pièces justificatives relatifs aux activités de certification, dans la limite de 80 000 €

Article 8

Modifié par décision n° 2016-12 du 7 mars 2016, art. 2

Délégation est donnée à Isabelle PERA, responsable du service du budget, pour signer :

- la validation des relevés de dépenses ;
- les titres de recettes ;
- les demandes de paiement, de versement, de reversement et de correction, ainsi que les certificats de réimputation relevant de la compétence de la direction des partenariats et moyens ;
- les demandes de comptabilisation.

Article 9

Modifié par décision n° 2016-04 du 20 janvier 2016, art. 1 ; par décision n° 2016-12 du 7 mars 2016, art. 3 ; par décision n° 2017-39 du 28 septembre 2017, art. 1 ; par décision n° 2018-02 du 25 janvier 2018, art. 3

En cas d'absence ou d'empêchement d'Anne-Marie LE GUERN ou de vacance de son poste, délégation est donnée à Catherine ODIN, responsable du service des ressources humaines, à Vincent LAFOND, responsable adjoint du service des ressources humaines, et à Esther BRULU, responsable du pôle des effectifs et de la masse salariale, pour signer les actes listés ci-après lorsqu'ils sont relatifs aux dépenses de personnel :

- les pièces relatives à l'engagement et à la liquidation des dépenses ;
- les demandes de paiement, de versement, de reversement et de correction ;
- les demandes de comptabilisation.

En cas d'absence ou d'empêchement d'Anne-Marie LE GUERN ou de vacance de son poste, délégation est donnée à Catherine ODIN, responsable du service des ressources humaines et à Vincent LAFOND, responsable adjoint du service des ressources humaines pour signer les actes relatifs aux dépenses de formation, d'action sociale et du handicap.

Article 10

En cas d'absence ou d'empêchement d'Anne-Marie LE GUERN ou de vacance de son poste, délégation est donnée à Jérôme RAMANZIN, responsable du service des finances et du contrôle de la dépense, pour signer :

- les bons de commande ;
- la certification du service fait ;
- les pièces justificatives des dépenses ;
- les demandes de paiement, de versement et de reversement, ainsi que les certificats de réimputation ;
- les demandes de réduction ou d'annulation de recettes ;
- les demandes de comptabilisation.

Article 11

Modifié par décision n° 2016-44 du 7 septembre 2016, art. 1 ; par décision n° 2018-02 du 25 janvier 2018, art. 4

En cas d'absence ou d'empêchement d'Anne-Marie LE GUERN ou de vacance de son poste, délégation est donnée à Mohand DJERROUD, responsable du service des achats et des marchés, pour signer :

- les bons de commande ;
- les pièces justificatives des dépenses ;
- les documents afférents à la procédure de passation des marchés.

En cas d'absence ou d'empêchement d'Anne-Marie LE GUERN et de Mohand DJERROUD ou de vacance de leur poste, délégation est donnée à Aline SEGURA pour signer les bons de commande et pièces justificatives des dépenses dans la limite de 15 000 € pour les achats relevant de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et de son décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Article 12

Modifié par décision n° 2016-12 du 7 mars 2016, art. 1 ; par décision n° 2016-36 du 8 juin 2016, art. 1, par décision n° 2016-40 du 4 juillet 2016, art. 1 ; par décision n° 2017-07 du 6 février 2017, art. 2 ; par décision n° 2017-28 du 7 juin 2017, art. 1 ; par décision n° 2017-38 du 18 septembre 2017, art. 1 ; par décision n° 2018-02 du 25 janvier 2018, art. 1 ; par décision n° 2019-07 du 23 janvier 2019, art. 1 ;

Délégation est donnée à :

- Valérie BAUDERE, directrice déléguée du site de Marne-la-Vallée ;
 - Corinne BLANQUART, directrice déléguée du site de Villeneuve d'Ascq ;
 - Jean-Bernard KOVARIK, directeur général adjoint et directeur délégué du site de Versailles-Satory ;
 - Jean-Paul MIZZI, directeur général adjoint et directeur délégué du site de Marseille-Salon de Provence ;
 - Philippe TAMAGNY, directeur délégué du site de Nantes et responsable par intérim du service de la communication ;
 - Marc TASSONE, directeur délégué du site de Bron ;
- pour signer les actes listés ci-après lorsqu'ils concernent leur site :
- les bons de commande ;
 - les commandes de prestations de certification ;
 - les pièces justificatives des dépenses ;
 - la certification du service fait ;
 - les demandes de paiement, de versement, de reversement et de correction, ainsi que les certificats de réimputation.

Article 13

Modifié par décision n° 2016-44 du 7 septembre 2016, art. 2 ; par décision n° 2016-50 du 26 septembre 2016, art. 1 ; par décision n° 2017-01 du 3 janvier 2017, art. 1 ; par décision n° 2017-17 du 29 mars 2017 art. 1 ; par décision n° 2017-32 du 12 juillet 2017, art. 2

En cas d'absence, d'empêchement ou de vacance du poste de directeur-trice délégué-e de leur site, délégation est donnée à :

- Philippe AVRIL, secrétaire général délégué du site de Marne-la-Vallée ;
- Lidwine CRAMPON, secrétaire générale déléguée du site de Villeneuve d'Ascq ;

- Christèle EVRARD, secrétaire générale déléguée du site de Marseille-Salon de Provence ;
 - Anne-Marie HEINTZMANN, secrétaire générale déléguée du site de Bron ;
 - Viviane LE MANACH, secrétaire générale déléguée du site de Nantes ;
 - Jean-Louis MONDET, secrétaire général délégué du site de Versailles-Satory ;
- pour signer les actes listés à l'article 12, lorsqu'ils concernent leur site.

En cas d'absence ou d'empêchement de Philippe TAMAGNY et de Viviane LE MANACH ou de vacance de leur poste, délégation est donnée à Agnès JULLIEN, directrice des affaires européennes et internationales, pour signer ces mêmes actes lorsqu'ils concernent le site de Nantes.

Article 14

Modifié par décision n° 2016-44 du 7 septembre 2016, art. 1 ; par décision n° 2017-03 du 10 janvier 2017, art. 1 ; par décision n° 2017-17 du 29 mars 2017 art. 2 ; par décision n° 2017-32 du 12 juillet 2017, art. 3

En cas d'absence, d'empêchement ou de vacance des postes de directeur-trice délégué-e et de secrétaire général-e délégué-e de leur site, délégation est donnée à :

- Néry ANDRIANAIVORAVELONA, responsable du pôle de gestion du site de Marne-la-Vallée ;
- Audrey DEGROOTE, responsable du pôle de gestion du site de Villeneuve d'Ascq ;
- Gérard LAGARDE, responsable par intérim du pôle de gestion du site de Versailles-Satory ;
- Anne-Laure PAGLIA, responsable du pôle de gestion du site de Marseille-Salon de Provence ;
- Pierre-Marc PANIGNONI, responsable du pôle de gestion du site de Bron ;
- Samuel RUFFLE, responsable du pôle de gestion du site de Nantes ;

pour signer les actes listés ci-après, lorsqu'ils concernent leur site, dans la limite de 25 000 € pour les achats relevant de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et de son décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics :

- les bons de commande ;
- les commandes de prestations de certification ;
- les pièces justificatives des dépenses ;
- la certification du service fait ;
- les demandes de paiement, de versement, de reversement et de correction, ainsi que les certificats de réimputation.

Délégation est donnée à Lucie LAUNAY pour signer les bons de commande, les commandes de prestations de certification et les pièces justificatives des dépenses, dans la limite de 2 000 €, lorsqu'ils concernent le site de Marseille-Salon de Provence.

Article 14bis

Modifié par décision n° 2016-41 du 11 juillet 2016, art. 1

En cas d'absence, d'empêchement ou de vacance des postes de directeur-trice délégué-e et de secrétaire général-e délégué-e de leur site, délégation est donnée à :

- Christian CLOMP, responsable du pôle Moyens généraux et Wilfrid BORGIA, responsable du parc automobile pour le site de Marne-la-Vallée ;
- Emmanuel LEAL, responsable du pôle Moyens généraux et Bernard DELSINNE, responsable du parc automobile pour le site de Villeneuve d'Ascq ;
- Mathieu PAGLIA, assistant Moyens généraux pour le site de Marseille-Salon de Provence ;
- Loïc SUARD, responsable du pôle Parc automobile pour le site de Nantes ;
- Cyril ZERROUGUI, responsable du parc automobile pour le site de Versailles-Satory ;

pour signer les bons de commande dans le cadre du marché de maintenance automobile de l'Ifsttar lorsqu'ils concernent leur site.

Article 15

Délégation est donnée aux responsables des structures de recherche et des structures d'appui à la recherche pour signer les projets de commande concernant leur structure, ainsi qu'aux représentant-e-s qu'ils auront désigné-e-s dans une note écrite adressée au service des finances et du contrôle de la dépense, précisant le cas échéant les montants maximum et/ou les prestataires pour lesquels ces représentant-e-es sont autorisé-e-s à signer.

IV- Délégation de signature pour les actes administratifs

IV.1- Direction générale

Article 16

Modifié par décision n° 2016-12 du 7 mars 2016, art. 1 ; par décision n° 2016-36 du 8 juin 2016, art. 1, par décision n° 2016-40 du 4 juillet 2016, art. 1 ; par décision n° 2016-44 du 7 septembre 2016, art. 2 ; par décision n° 2016-50 du 26 septembre 2016, art. 1 ; par décision n° 2017-01 du 3 janvier 2017, art. 1 ; par décision n° 2017-07 du 6 février 2017, art. 3 ; par décision n° 2017-13 du 22 février 2017, art. 1 ; par décision n° 2017-17 du 29 mars 2017, art. 1 ; par décision n° 2017-28 du 7 juin 2017, art. 1 ; par décision n° 2017-32 du 12 juillet 2017, art. 2 ; par décision n° 2017-38 du 18 septembre 2017, art. 1 ; par décision n° 2018-02 du 25 janvier 2018, art. 1 ; par décision n° 2019-07 du 23 janvier 2019, art. 1 ;

Délégation est donnée à :

- Valérie BAUDERE, directrice déléguée du site de Marne-la-Vallée ;
- Corinne BLANQUART, directrice déléguée du site de Villeneuve d'Ascq ;
- Jean-Bernard KOVARIK, directeur général adjoint et directeur délégué du site de Versailles-Satory ;
- Jean-Paul MIZZI, directeur général adjoint et directeur délégué du site de Marseille-Salon de Provence ;
- Philippe TAMAGNY, directeur délégué du site de Nantes et responsable par intérim du service de la communication ;
- Marc TASSONE, directeur délégué du site de Bron ;

pour signer :

- les ordres de mission en France et à l'étranger, y compris les pays hors de l'Union européenne ou de l'espace Schengen, les procès-verbaux d'installation et les congés, pour les personnels de leur site et pour les personnes extérieures à l'Ifsttar invitées par les structures de leur site ;
- les attestations demandées par les personnels de leur site ;
- les conventions de stages de leur site et, le cas échéant, les décisions de gratification correspondantes ;
- les conventions concernant leur site et n'impliquant ni flux financier, ni impact sur les effectifs de l'institut, telles que les conventions

de prêt gratuit de matériel, les conventions de mise à disposition gratuite de locaux, les conventions d'accès au site, les conventions de collaboration bénévole ;

- les conventions d'hébergement et/ou de domiciliation de société ;
- les conventions concernant la restauration administrative ;
- les décisions portant dérogation ponctuelle aux garanties minimales en matière de durée du travail ;
- les demandes de subventions locales ;
- les notes internes et actes administratifs courants concernant leur site, en particulier ceux relatifs à la sécurité et à la protection de la santé des agents du site.

En cas d'absence, d'empêchement ou de vacance du poste de directeur-trice délégué-e du site, délégation est donnée à :

- Philippe AVRIL, secrétaire général délégué du site de Marne-la-Vallée ;
 - Lidwine CRAMPON, secrétaire générale déléguée du site de Villeneuve d'Ascq ;
 - Christèle EVRARD, secrétaire générale déléguée du site de Marseille-Salon de Provence ;
 - Anne-Marie HEINTZMANN, secrétaire générale déléguée du site de Bron ;
 - Viviane LE MANACH, secrétaire générale déléguée du site de Nantes ;
 - Jean-Louis MONDET, secrétaire général délégué du site de Versailles-Satory ;
- pour signer ces mêmes actes lorsqu'ils concernent leur site.

En cas d'absence ou d'empêchement de Philippe TAMAGNY et de Viviane LE MANACH ou de vacance de leur poste, délégation est donnée à Agnès JULLIEN, directrice des affaires européennes et internationales, pour signer ces mêmes actes lorsqu'ils concernent le site de Nantes.

Article 17

Modifié par décision n° 2016-44 du 7 septembre 2016, art. 3 ; par décision n° 2017-13 du 22 février 2017, art. 1

Délégation est donnée à Etienne LEMAIRE, délégué à la qualité, à la métrologie et à la normalisation, pour signer :

- les ordres de mission en France et dans les pays de l'Union européenne ou de l'espace Schengen des personnels placés sous son autorité et des personnes extérieures à l'Ifsttar invitées par son service ;
- les notes internes et actes administratifs courants relevant de la compétence de son service.

En cas d'absence ou d'empêchement d'Etienne LEMAIRE ou de vacance de son poste, délégation est donnée à Charles QUESADA, délégué adjoint à la qualité, la métrologie et la normalisation, pour signer ces mêmes actes, ainsi que les procès-verbaux d'installation et les congés des personnels de ce service.

En cas d'absence ou d'empêchement d'Etienne LEMAIRE ou de vacance de son poste, délégation est aussi donnée à Daniel NIEDDU, chef de la section métrologie, pour signer les ordres de mission en France et dans les pays de l'Union européenne ou de l'espace Schengen des personnels de la section métrologie et des personnes extérieures à l'Ifsttar invitées par la section métrologie, ainsi que les procès-verbaux d'installation et les congés de ces personnels.

Article 18

Modifié par décision n° 2019-07 du 23 janvier 2019, art.2 ;

Délégation est donnée à Thierry FRAGNET, chargé du suivi du projet de création de l'Université Gustave Eiffel, rattaché au cabinet de la directrice générale et responsable du développement économique de la plateforme Sense-City, pour signer les actes administratifs courants relevant de la compétence du cabinet de la direction générale.

Article 18bis

Créé par décision n° 2017-43 du 2 octobre 2017, art. 1

Délégation est donnée à Philippe TAMAGNY, responsable par intérim du service de la communication pour signer :

- les ordres de mission en France et dans les pays de l'Union européenne ou de l'espace Schengen des personnels placés sous son autorité et des personnes extérieures à l'Ifsttar invitées par son service ;
- les notes internes et actes administratifs courants relevant de la compétence de son service.

IV.2- Direction scientifique

Article 19

Modifiée par décision n° 2017-13 du 22 février 2017, art. 1 ; par décision n° 2019-07 du 23 janvier 2019, art.3

Délégation est donnée à Corinne BRUSQUE, directrice scientifique déléguée et responsable de la sous-direction à l'évaluation et du service de la promotion et du partage des savoirs scientifiques et techniques, ainsi qu'à Marie-Line GALLENNE, directrice scientifique déléguée, pour signer :

- les ordres de mission en France et dans les pays de l'Union européenne ou de l'espace Schengen des personnels de la direction scientifique et des personnes extérieures à l'Ifsttar invitées par la direction scientifique ;
- les notes internes et actes administratifs courants relevant de la compétence de la direction scientifique ;
- les procès-verbaux d'installation et les congés des personnels de la direction scientifique affectés sur leur site.

Délégation est donnée à Corinne BRUSQUE, directrice scientifique déléguée et responsable de la sous-direction à l'évaluation et du service de la promotion et du partage des savoirs scientifiques et techniques pour signer les contrats d'édition et de cession de droits d'auteur pour les Collections de l'IFSTTAR.

Article 20

Conformément à l'article 12 de l'arrêté du 24 décembre 2007 pris en application de l'article R. 313-13 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, sont désignés représentants de l'accueil des scientifiques étrangers et habilités à signer les conventions d'accueil :

- Jean-Luc CLEMENT, directeur scientifique délégué ;
- Antoine FREMONT, directeur scientifique adjoint ;
- Serge PIPERNO, directeur scientifique.

Article 21

Délégation est donnée à Jean-Luc CLEMENT, directeur scientifique délégué, pour signer les conventions de stage, rémunéré ou non.

Article 22

Modifiée par décision n° 2017-13 du 22 février 2017, art. 1

Délégation est donnée à Kristel HERMEL, responsable du service de la programmation de la recherche et de l'appui aux politiques publiques, pour signer :

- les ordres de mission en France et dans les pays de l'Union européenne ou de l'espace Schengen des personnels placés sous son autorité et des personnes extérieures à l'Ifsttar invitées par son service ;
- les notes internes et actes administratifs courants relevant de la compétence de son service.

Article 23

*Modifiée par décision n° 2017-13 du 22 février 2017, art. 1
Abrogé par décision n° 2017-38 du 18 septembre 2017, art 2 ;*

Article 24

Modifiée par décision n° 2017-13 du 22 février 2017, art. 1

Délégation est donnée à Sylvie LEGRET, responsable du service de la documentation multimédia scientifique et technique, pour signer :

- les ordres de mission en France et dans les pays de l'Union européenne ou de l'espace Schengen des personnels placés sous son autorité et des personnes extérieures à l'Ifsttar invitées par son service ;
- les notes internes et actes administratifs courants relevant de la compétence de son service.

En cas d'absence ou d'empêchement de Sylvie LEGRET ou de vacance de son poste, délégation est donnée à Michèle BIDAL, responsable adjointe du service de la documentation multimédia scientifique et technique, pour signer ces mêmes actes, ainsi que les procès-verbaux d'installation et les congés des personnels de ce service.

Article 25

Modifiée par décision n° 2017-13 du 22 février 2017, art. 1

Délégation est donnée à :

- Michèle BIDAL, responsable déléguée du service de la documentation du site de Marseille-Salon de Provence ;
 - Jessica BOUCHEZ, responsable déléguée du service de la documentation du site de Villeneuve d'Ascq ;
 - Alain DROUET, responsable délégué du service de la documentation du site de Marne-la-Vallée ;
 - Pascale DUPEYRAT, responsable déléguée du service de la documentation du site de Versailles-Satory ;
 - Marianne RIOUFFREY, responsable déléguée du service de la documentation du site de Bron ;
- pour signer les ordres de mission en France et dans les pays de l'Union européenne ou de l'espace Schengen des personnels placés sous leur autorité et des personnes extérieures à l'Ifsttar invitées par leur service.

IV.3- Direction des partenariats et des moyens

Article 26

Modifiée par décision n° 2017-13 du 22 février 2017, art. 1

Délégation est donnée à Dominique FERNIER, sous-directeur de la valorisation, de l'innovation, du transfert technologique et de l'entreprenariat, pour signer :

- les ordres de mission en France et dans les pays de l'Union européenne ou de l'espace Schengen des personnels placés sous son autorité et des personnes extérieures à l'Ifsttar invitées par sa sous-direction ;
- les notes internes et actes administratifs courants relevant de la compétence de sa sous-direction.

Article 27

Modifiée par décision n° 2017-13 du 22 février 2017, art. 1 ; par décision n° 2017-58 du 21 décembre 2017, art. 1 ; par décision n° 2018-05 du 14 mars 2018, art. 1 ;

Délégation est donnée à Hichem MRABET, sous-directeur des systèmes d'information et des ressources informatiques, pour signer :

- les ordres de mission en France et dans les pays de l'Union européenne ou de l'espace Schengen des personnels placés sous son autorité et des personnes extérieures à l'Ifsttar invitées par sa sous-direction ;
- les notes internes et actes administratifs courants relevant de la compétence de sa sous-direction.

En cas d'absence ou d'empêchement de Hichem MRABET ou de vacance de son poste, délégation est donnée à Michel BERCOVICI, adjoint au sous-directeur des systèmes d'information et des ressources informatiques, pour signer ces mêmes actes, ainsi que les procès-verbaux d'installation et les congés des personnels de cette sous-direction.

Article 28

Modifiée par décision n° 2017-13 du 22 février 2017, art. 1

Délégation est donnée à Michel BERCOVICI, responsable du service des ressources de site pour signer :

- les ordres de mission en France et dans les pays de l'Union européenne ou de l'espace Schengen des personnels placés sous son autorité et des personnes extérieures à l'Ifsttar invitées par son service ;
- les notes internes et actes administratifs courants relevant de la compétence de son service.

Article 29

Modifiée par décision n° 2017-13 du 22 février 2017, art. 1

Délégation est donnée à Jean-Marc VINET, responsable du service des ressources centrales pour signer :

- les ordres de mission en France et dans les pays de l'Union européenne ou de l'espace Schengen des personnels placés sous son autorité et des personnes extérieures à l'Ifsttar invitées par son service ;
- les notes internes et actes administratifs courants relevant de la compétence de son service.

Article 30

Modifiée par décision n° 2017-13 du 22 février 2017, art. 1 ; par décision n° 2017-17 du 29 mars 2017 art. 3

Délégation est donnée à Philippe TOUZE, responsable du service des affaires contractuelles, pour signer :

- les ordres de mission en France et dans les pays de l'Union européenne ou de l'espace Schengen des personnels placés sous son autorité et des personnes extérieures à l'Ifsttar invitées par son service ou dans le cadre de prestations de certification ;
- les notes internes et actes administratifs courants relevant de la compétence de son service.

Délégation est donnée à Bertrand PHILIPPOT, responsable de la cellule certification du service des affaires contractuelles, pour signer les ordres de mission des personnes extérieures à l'Ifsttar dans le cadre de prestations de certification lorsqu'ils concernent le site de Nantes.

Article 31

Modifié par décision n° 2016-12 du 7 mars 2016, art. 2 ; par décision n° 2017-13 du 22 février 2017, art. 1

Délégation est donnée à Isabelle PERA, responsable du service du budget, pour signer :

- les ordres de mission en France et dans les pays de l'Union européenne ou de l'espace Schengen des personnels placés sous son autorité et des personnes extérieures à l'Ifsttar invitées par son service ;
- les notes internes et actes administratifs courants relevant de la compétence de son service.

Article 32

Modifiée par décision n° 2017-13 du 22 février 2017, art. 1

Délégation est donnée à Hugues VIALLETEL, responsable du service de l'innovation et du transfert technologique, pour signer :

- les ordres de mission en France et dans les pays de l'Union européenne ou de l'espace Schengen des personnels placés sous son autorité et des personnes extérieures à l'Ifsttar invitées par son service ;
- les notes internes et actes administratifs courants relevant de la compétence de son service.

Article 33

Modifié par décision n° 2016-53 du 3 octobre 2016, art. 1 ; par décision n° 2017-13 du 22 février 2017, art. 1

Délégation est donnée à Régis DE MONTIGNY, responsable de l'équipe d'appui aux montages de projets, pour signer :

- les ordres de mission en France et dans les pays de l'Union européenne ou de l'espace Schengen des personnels de cette équipe et des personnes extérieures à l'Ifsttar invitées par cette équipe ;
- les notes internes et actes administratifs courants relevant de la compétence de cette équipe ;
- les procès-verbaux d'installation et les congés des personnels de cette équipe.

IV.4- Direction des affaires européennes et internationales

Article 34

Modifié par décision n° 2016-04 du 20 janvier 2016, art. 2 ; par décision n° 2017-13 du 22 février 2017, art. 1

Délégation est donnée à Agnès JULLIEN, directrice des affaires européennes et internationales, pour signer :

- les ordres de mission en France et dans les pays de l'Union européenne ou de l'espace Schengen des personnels placés sous son autorité et des personnes extérieures à l'Ifsttar invitées par sa direction ;
- les notes internes et actes administratifs courants relevant de la compétence de sa direction ;
- les lettres d'intention de l'Ifsttar dans le cadre des réponses aux appels à projets européens et internationaux.

En cas d'absence ou d'empêchement d'Agnès JULLIEN ou de vacance de son poste, délégation est donnée Claude MARIN-LAMELLET, directeur adjoint des affaires européennes et internationales, pour signer ces mêmes actes.

IV.5- Secrétariat général

Article 35

Modifié par décision n° 2016-04 du 20 janvier 2016, art. 3 ; par décision n° 2016-12 du 7 mars 2016, art. 3 ; par décision n° 2017-13 du 22 février 2017, art. 1 ; par décision n° 2017-39 du 28 septembre 2017, art. 2

Délégation est donnée à Catherine ODIN, responsable du service des ressources humaines, pour signer :

- les ordres de mission en France et dans les pays de l'Union européenne ou de l'espace Schengen des personnels placés sous son autorité et des personnes extérieures à l'Ifsttar invitées par son service ;
- les notes internes et actes administratifs courants relevant de la compétence de son service, autres que ceux concernant l'entrée dans l'établissement, la discipline et la sortie de l'établissement ;
- par dérogation à l'alinéa précédent, les contrats de travail à durée déterminée, les conventions de stages rémunérés et les décisions de gratification correspondantes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Catherine ODIN ou de vacance de son poste, délégation est donnée à Vincent LAFOND, responsable adjoint du service des ressources humaines, pour signer ces mêmes actes, ainsi que les procès-verbaux d'installation et les congés des personnels de ce service.

En cas d'absence ou d'empêchement de Catherine ODIN ou de vacance de son poste, délégation est donnée à Helena BOULOT, responsable du pôle gestion des personnels, pour signer les actes administratifs courants relevant de la compétence de ce pôle, autres que ceux concernant l'entrée dans l'établissement, la discipline et la sortie de l'établissement.

Article 36

Modifiée par décision n° 2017-13 du 22 février 2017, art. 1

Délégation est donnée à Jérôme RAMANZIN, responsable du service des finances et du contrôle de la dépense, pour signer :

- les ordres de mission en France et à l'étranger, y compris les pays hors de l'Union européenne ou de l'espace Schengen, de l'ensemble des personnels de l'Ifsttar et des personnes extérieures invitées par l'Ifsttar ;
- les notes internes et actes administratifs courants relevant de la compétence de son service.

Article 37

Modifiée par décision n° 2017-13 du 22 février 2017, art. 1

Délégation est donnée à Mohand DJERROUD, responsable du service des achats et des marchés, pour signer :

- les ordres de mission en France et dans les pays de l'Union européenne ou de l'espace Schengen des personnels placés sous son autorité et des personnes extérieures à l'Ifsttar invitées par son service ;
- les notes internes et actes administratifs courants relevant de la compétence de son service.

Article 38

Modifié par décision n° 2016-58 du 17 octobre 2016, art. 1 ; par décision n° 2017-13 du 22 février 2017, art. 1

Délégation est donnée à Eric GELINEAU, responsable du service des affaires juridiques et des instances, pour signer :

- les ordres de mission en France et dans les pays de l'Union européenne ou de l'espace Schengen des personnels placés sous son autorité et des personnes extérieures à l'Ifsttar invitées par son service ;
- les notes internes et actes administratifs courants relevant de la compétence de son service, autres que les décisions individuelles ou réglementaires ;
- les convocations adressées aux membres des instances, autres que celles du conseil d'administration ;
- les actes, pièces et productions de l'Ifsttar dans le cadre des recours déposés par ou contre l'institut.

En cas d'absence ou d'empêchement d'Eric GELINEAU ou de vacance de son poste, délégation est donnée à Renaud SAMUTH, responsable adjoint du service des affaires juridiques et des instances, pour signer ces mêmes actes.

Article 39

Modifié par décision n° 2016-44 du 7 septembre 2016, art. 2 ; par décision n° 2017-01 du 3 janvier 2017, art. 1 ; par décision n° 2017-13 du 22 février 2017, art. 1 ; par décision n° 2017-17 du 29 mars 2017 art.1 ; par décision n° 2017-32 du 12 juillet 2017, art. 2

Délégation est donnée à :

- Philippe AVRIL, secrétaire général délégué du site de Marne-la-Vallée ;
- Lidwine CRAMPON, secrétaire générale déléguée du site de Villeneuve d'Ascq ;
- Christèle EVRARD, secrétaire générale déléguée du site de Marseille-Salon de Provence ;
- Anne-Marie HEINTZMANN, secrétaire générale déléguée du site de Bron ;
- Jean-Louis MONDET, secrétaire général délégué du site de Versailles-Satory ;
- Viviane LEMANACH, secrétaire générale déléguée du site de Nantes ;

pour signer :

- les ordres de mission en France et dans les pays de l'Union européenne ou de l'espace Schengen des personnels placés sous leur autorité et des personnes extérieures à l'Ifsttar invitées par leur service ;
- les conventions de stages de leur site et, le cas échéant, les décisions de gratification correspondantes ;
- les notes internes et actes administratifs courants relevant de la compétence de leur service.

En cas d'absence ou d'empêchement de Philippe AVRIL ou de vacance de son poste, délégation est donnée à Christian CLOMP, responsable du pôle des moyens généraux de Marne-la-Vallée, pour signer les ordres de mission en France et dans les pays de l'Union européenne ou de l'espace Schengen des personnels placés sous son autorité et des personnes extérieures à l'Ifsttar invitées par son pôle, ainsi que les notes internes et actes administratifs courants relevant de la compétence de son pôle.

En cas d'absence ou d'empêchement de Philippe AVRIL et de Christian CLOMP ou de vacance de leur poste, délégation est donnée à Sébastien BESSIERES-BEN BAROUK, responsable de la sécurité du bâtiment Bienvenüe, pour signer les notes et consignes relatives à la sûreté au sein du bâtiment Bienvenüe.

Article 40

Modifiée par décision n° 2017-13 du 22 février 2017, art. 1

Délégation est donnée à Clémence GARNIER, coordonnatrice de prévention et responsable du pôle de prévention et médico-social, pour signer :

- les ordres de mission en France et dans les pays de l'Union européenne ou de l'espace Schengen des personnels placés sous son autorité et des personnes extérieures à l'Ifsttar invitées par son pôle ;
- les notes internes et actes administratifs courants relevant de la compétence du pôle de prévention et médico-social.

En cas d'absence ou d'empêchement de Clémence GARNIER ou de vacance de son poste, délégation est donnée à Corinne DAVOUST, Véronique FLORION, Gilles LEROUX et Patrice TARAUD, conseillers-ères de prévention, pour signer ces mêmes actes lorsqu'ils concernent leur site ou les personnels placés sous leur autorité.

Article 41

Délégation est donnée à Sébastien BESSIERES-BEN BAROUK, responsable de la sécurité du bâtiment Bienvenüe, pour signer, lorsqu'elles concernent ledit bâtiment :

- les consignes générales de sécurité relatives aux incendies ;
- les notes de service ;
- le registre de sécurité.

IV.6- Agence comptable

Article 42

Modifié par décision n° 2017-07 du 6 février 2017, art. 4 ; par décision n° 2017-13 du 22 février 2017, art. 1 ; par décision n° 2018-09 du 28 avril 2018, art. 1

Délégation est donnée à Laurent ALAPHILIPPE, agent comptable, pour signer les ordres de mission en France et dans les pays de l'Union européenne ou de l'espace Schengen des personnels placés sous son autorité et des personnes extérieures à l'Ifsttar invitées par son service.

En cas d'absence, d'empêchement ou de vacance du poste de l'agent comptable, délégation est donnée à Grégory BENET, adjoint

de l'agent comptable, pour signer les mêmes actes.

IV.7- Structures de recherche

Article 43

Modifié par décision n° 2017-01 du 3 janvier 2017, art. 2 ; par décision n° 2017-03 du 10 janvier 2017, art. 2 ; par décision n° 2017-13 du 22 février 2017, art. 1 ; par décision n° 2017-55 du 6 décembre 2017, art. 1 ; par décision n° 2018-05 du 14 mars 2018, art.2 ; par décision n° 2018-16 du 18 avril 2018, art. 1 ; par décision n° 2018-23 du 19 juin 2018, art. 1 ; par décision n° 2019-04 du 21 janvier 2019, art. 1 et 2 ;

Délégation est donnée à :

- Corinne BLANQUART, directrice du département *Aménagement, mobilités et environnement* (Ame) ;
- Frédéric BOURQUIN, directeur du département *Composants et systèmes* (Cosys) ;
- Eric GAUME, directeur du département *Géotechnique, environnement, risques naturels et sciences de la terre* (Gers) ;
- Jean-Michel TORRENTI, directeur du département *Matériaux et structures* (Mast) ;
- Dominique MIGNOT, directeur du département *Transport santé sécurité* (TS2) ;

pour signer :

- les ordres de mission en France et dans les pays de l'Union européenne ou de l'espace Schengen des personnels placés sous leur autorité et des personnes extérieures à l'Ifsttar invitées par leur département ;
- les notes internes et actes administratifs courants concernant leur département.

En cas d'absence, d'empêchement ou de vacance du poste de directeur-trice du département, délégation est donnée à :

- pour le département *Aménagement, mobilités et environnement* (Ame) : Anne AGUILERA (directrice adjointe pour la thématique *Systèmes d'acteurs associés aux pratiques, stratégies et politiques de transports et de mobilité*), Benoit GAUVREAU (directeur adjoint pour la thématique *Environnement*), Rochdi TRIGUI (directeur adjoint pour la thématique *Systèmes technologies*) et Alexandra RICHARD (responsable du pôle administratif du département) ;
 - pour le département *Composants et systèmes* (Cosys) : Nour-Eddin EL FAOUZI (directeur adjoint), Nicolas HAUTIERE (directeur adjoint) et Annick BERTRAND (responsable du pôle administratif du département) ;
 - pour le département *Géotechnique, environnement, risques naturels et sciences de la terre* (Gers) : Christophe CHEVALIER (directeur adjoint pour le site de Marne-la-vallée), Philippe COTE (directeur adjoint pour le site de Nantes et responsable des relations avec le monde économique), Philippe GUEGUEN (directeur adjoint et responsable de l'animation des activités de recherche et de développement sur le risque sismique), Jean-Pierre RAJOT (directeur adjoint pour le site de Bron et animateur de l'axe thématique *Ingénierie géotechnique*) et Jeannine LEROY (responsable du pôle administratif du département) ;
 - pour le département *Matériaux et structures* (Mast) : Bruno GODART (directeur adjoint pour le site de Marne-la-Vallée), Christian TESSIER (directeur adjoint pour le site de Nantes), François TOUTLEMONDE (directeur adjoint pour la recherche et le développement) et Valérie FOURNIER (responsable du pôle administratif du département) ;
 - pour le département *Transport santé sécurité* (TS2) : Philippe VEZIN (directeur adjoint), Joël YERPEZ (directeur adjoint) et Patricia CHAPUIS (responsable du pôle administratif du département) ;
- pour signer ces mêmes actes lorsqu'ils concernent leur département, ainsi que les procès-verbaux d'installation et les congés des personnels de ce département.

Article 44

Modifié par décision n° 2016-04 du 20 janvier 2016, art. 4 ; par décision n° 2016-10 du 22 février 2016, art. 1 ; par décision n° 2016-21 du 17 mars 2016, art. 1 ; par décision n° 2016-33 du 17 mai 2016, art. 1 ; par décision n° 2016-51 du 30 septembre 2016, art. 1 ; par décision n° 2016-38 du 28 novembre 2016, art. 1 ; par décision n° 2017-01 du 3 janvier 2017, art. 3 ; par décision n° 2017-03 du 10 janvier 2017, art. 3 ; par décision n° 2017-13 du 22 février 2017, art. 1 ; par décision n° 2017-32 du 12 juillet 2017, art. 4 ; par décision n° 2017-47 du 10 octobre 2017, art. 1 ; par décision n° 2017-55 du 6 décembre 2017, art. 2 ; par décision n° 2017-58 du 21 décembre 2017, art. 2 ; par décision n° 2018-02 du 25 janvier 2018, art. 5 ; par décision n° 2018-07 du 21 mars 2018, art. 1 ; par décision n° 2018-19 du 15 mai 2018, art. 1 et 2 ; par décision n° 2018-23 du 19 juin 2018, art. 2 et 3 ; par décision n° 2018-32 du 27 août 2018, art. 1 et 2 ; par décision n° 2018-48 du 29 novembre 2018, art. 1 ; par décision n° 2019-01 du 11 janvier 2019, art. 1 et 2 ;

Délégation est donnée à :

- Odile ABRAHAM, directrice du laboratoire *Géophysique et évaluation non destructive* (GeoEND) ;
- Pierre ARGOUL, directeur du Laboratoire *Expérimentation et modélisation pour le génie civil et urbain* (EMGCU) ;
- Pierre-Jean ARNOUX, directeur du Laboratoire *de biomécanique appliquée* (LBA) ;
- Catherine BERTHELON, directrice du Laboratoire *Mécanismes d'accidents* (LMA) ;
- Philippe CARDIN, directeur du laboratoire *Institut des sciences de la terre* (ISTerre) ;
- Bogdan CAZACLIU, directeur du laboratoire *Granulats et procédés d'élaboration des matériaux* (GPME) ;
- Véronique CERZO, directrice du laboratoire *Environnement, aménagement, sécurité et éco-conception* (Ease) ;
- Patrice CHATELLIER, directeur du Laboratoire *instrumentation, simulation et informatique scientifique* (Lisis) ;
- Christophe CHEVALIER, directeur du laboratoire *Sols, roches et ouvrages géotechniques* (SRO) ;
- François COMBES, directeur du laboratoire *Systèmes productifs, logistique, organisation des transports et travail* (Splott) ;
- Vincent LE CAM, directeur du laboratoire *Structure et Instrumentation intégrée* (SII) ;
- Loïc DIVET, directeur du laboratoire *Comportement physico-chimique et durabilité des matériaux* (CPDM) ;
- Monsef DRISSI HABTI, directeur du laboratoire *Matériaux, assemblages, composites, structures instrumentées* (Macci) ;
- Eric DUMONT, directeur du Laboratoire *exploitation, perception, simulateurs et simulations* (Lepsis) ;
- Nour-Eddin EL FAOUZI, directeur du Laboratoire *d'ingénierie circulation transport* (Licit) ;
- Stéphane ESPIE, responsable de l'équipe en émergence *Simu&Moto* ;
- Teddy FEN-CHONG, directeur du laboratoire *Formulation, microstructure, modélisation et durabilité des matériaux cimentaires* (FM2D) ;
- Laurent GAILLET, directeur du laboratoire *Structures métalliques et à câbles* (SMC) ;
- Dominique GRUYER, directeur du Laboratoire *sur les interactions véhicules-infrastructure-conducteurs* (Livic) ;
- Valérie GYSELINCK, directrice du Laboratoire *de psychologie des comportements et des mobilités* (LPC) ;
- Ferhat HAMMOUM, directeur du laboratoire *Matériaux pour infrastructures de transport* (MIT) ;
- Abdelmenane HEDHLI, directeur de l'Équipe de recherche en émergence *Nouveaux usages et pratiques de la mobilité en Nouvelle-Aquitaine* (Erena) ;
- Pierre HORNYCH, directeur du Laboratoire *auscultation, modélisation, expérimentation des infrastructures de transport* (Lames) ;
- Barbara CHARBOTEL-COING, directrice du laboratoire *Unité mixte de recherche épidémiologique et de surveillance transport-travail-environnement* (Umrestte) ;

- Pascal LARZABAL, directeur du laboratoire *Systèmes et applications des technologies de l'Information et de l'énergie* (Satie) ;
 - Jean-Patrick LEBACQUE, directeur du laboratoire *Génie des réseaux de transports terrestres et informatique avancée* (Grettia) ;
 - Frédéric MARTINEZ, directeur de l'équipe de recherche en émergence *Dynamiques des changements de mobilité* (DCM) ;
 - David MITTON, directeur du *Laboratoire de biomécanique et mécanique des chocs* (LBMC) ;
 - Francis PAPON, directeur du laboratoire *Dynamiques économiques et sociales des transports* (Dest) ;
 - Serge PELISSIER, directeur de l'équipe de recherche en émergence *Eco-gestion des systèmes énergétiques pour les transports* (Eco7) ;
 - Judaïcël PICAUT, directeur du laboratoire *Unité mixte de recherche en acoustique environnementale* (Umrae) ;
 - Jean-Pierre RAJOT, directeur du laboratoire *Risques rocheux et ouvrages géotechniques* (RRO) ;
 - Valérie RENAUDIN, directrice du laboratoire *Géolocalisation* (Geoloc) ;
 - Joaquin RODRIGUEZ, directeur du laboratoire *Évaluation des systèmes de transports automatisés et de leur sécurité* (Estas) ;
 - Véronique RUBAN, directrice du laboratoire *Eau et environnement* (EE) ;
 - Karam SAB, directeur du laboratoire Navier ;
 - Charles TATKEU, directeur du *Laboratoire électronique, ondes et signaux pour les transports* (Leost) ;
 - Hélène TATTEGRAIN, directrice du *Laboratoire ergonomie et sciences cognitives pour les transports* (Lescot) ;
 - Luc THOREL, directeur du laboratoire *Géomatériaux et modèles géotechniques* (GMG) ;
 - Pierre ZEMBRI, directeur du *Laboratoire ville, mobilité, transport* (LVMT) ;
- pour signer :
- les ordres de mission en France et dans les pays de l'Union européenne ou de l'espace Schengen des personnels placés sous leur autorité et des personnes extérieures à l'Ifsttar invitées par leur laboratoire ;
 - les notes internes et actes administratifs courants concernant leur laboratoire.

En cas d'absence, d'empêchement ou de vacance du poste de directeur-trice du laboratoire, délégation est donnée à :

- pour le laboratoire *Comportement physico-chimique et durabilité des matériaux* (CPDM) : Thierry CHAUSSADENT (directeur adjoint) ;
 - pour le laboratoire *Dynamiques économiques et sociales des transports* (Dest) : Laurent HIVERT (directeur adjoint) ;
 - pour le laboratoire *Expérimentation et modélisation pour le génie civil et urbain* (EMGCU) : Renaud-Pierre MARTIN et André ORCESI (directeurs adjoints) ;
 - pour le laboratoire *Évaluation des systèmes de transports automatisés et de leur sécurité* (Estas) : Nathalie BOTTICCHIO (assistante) ;
 - pour le laboratoire *Formulation, microstructure, modélisation et durabilité des matériaux cimentaires* (FM2D) : Véronique BAROGHEL-BOUNY (directrice adjointe) ;
 - pour le laboratoire *Géomatériaux et modèles géotechniques* (GMG) : Thierry DUBREUCQ (directeur adjoint) ;
 - pour le laboratoire *Granulats et procédés d'élaboration des matériaux* (GPEM) : Patrick RICHARD (directeur adjoint) ;
 - pour le laboratoire *Génie des réseaux de transports terrestres et informatique avancée* (Grettia) : Régine SEIDOWSKI (directrice adjointe) ;
 - pour le *Laboratoire auscultation, modélisation, expérimentation des infrastructures de transport* (Lames) : Jean-Michel SIMONIN (directeur adjoint) ;
 - pour le *Laboratoire de biomécanique appliquée* (LBA) : Thierry BEGE (directeur adjoint) ;
 - pour le *Laboratoire de biomécanique et mécanique des chocs* (LBMC) : Laurence CHEZE (directrice adjointe) ;
 - pour le *Laboratoire électronique, ondes et signaux pour les transports* (Leost) : Paola PELLEGRINI (directrice adjointe) ;
 - pour le *Laboratoire ergonomie et sciences cognitives pour les transports* (Lescot) : Aline ALAUZET (directrice adjointe) ;
 - pour le *Laboratoire d'ingénierie circulation transport* (Licit) : Ludovic LECLERCQ (directeur adjoint) ;
 - pour le *Laboratoire instrumentation, simulation et informatique scientifique* (Lisis) : Dominique SIEGERT (directeur adjoint) ;
 - pour le *Laboratoire sur les interactions véhicules-infrastructure-conducteurs* (Livic) : Olivier ORFILA (directeur adjoint) ;
 - pour le *Laboratoire Mécanismes d'accidents* (LMA) : Michèle GUILBOT et Thierry SERRE (directeur-trice-s adjoint-e-s) ;
 - pour le laboratoire *Matériaux pour infrastructures de transport* (MIT) : Thierry SEDRAN (directeur adjoint) ;
 - pour le laboratoire Navier : François CHEVOIR (directeur adjoint) et Nathalie CHERER-BUSSY (secrétaire générale) ;
 - pour le laboratoire *Structure et Instrumentation intégrée* (SII) : Jean DUMOULIN (directeur adjoint) ;
 - pour le laboratoire *Structures métalliques et à câbles* (SMC) : Mohamadou DIENG (directeur adjoint) ;
 - pour le laboratoire *Systèmes et applications des technologies de l'Information et de l'énergie* (Satie) : Zoubir KHATIR (responsable de l'équipe TEMA) ;
 - pour le laboratoire *Systèmes productifs, logistique, organisation des transports et travail* (Sploit) : Nicole VERDIERE (assistante) ;
 - pour le *Laboratoire ville, mobilité, transport* (LVMT) : Olivier BONIN (directeur adjoint), Virginie BOUTUEIL (directrice adjointe) et Sophie CAMBON-GRAU (secrétaire générale) ;
 - pour le laboratoire *Unité mixte de recherche en acoustique environnementale* (Umrae) : David ECOTIERE (directeur adjoint) ;
 - pour le laboratoire *Unité mixte de recherche épidémiologique et de surveillance transport-travail-environnement* (Umrestte) : Jean-Louis MARTIN (directeur adjoint) ;
 - pour le laboratoire *Risques rocheux et ouvrages géotechniques* (RRO) : Patrick JOFFRIN (adjoint au directeur) ;
- pour signer ces mêmes actes lorsqu'ils concernent leur laboratoire, ainsi que les procès-verbaux d'installation et les congés des personnels de ce laboratoire.

V- Dispositions finales

Article 45

La décision n° 50-2011 du 1^{er} janvier 2011 modifiée portant délégation de signature de la directrice générale de l'Ifsttar est abrogée.

Article 46

La présente décision entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

A Marne-la-Vallée, le 14 décembre 2015

SIGNÉ

Hélène JACQUOT-GUIMBAL